



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2026-029**

EN DATE DU : **05 MARS 2026**

ÉCONOMIE ; TRAVAUX A LA MAISON D'APPRENTIS ET AU LOGEMENT

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de Genouillac, selon convocation le 27/02/2026, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Jean-Claude AUROUSSEAU a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (19) : Mesdames et Messieurs

AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (5) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger donne pouvoir à Pierre GUYOT, Céline DARVENNE donne pouvoir à Sylvain DUQUEROIX, Jean-François GENEVOIS donne pouvoir à Guy MARSALEIX, Adrien MOREAU donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU, Hélène PILAT donne pouvoir à Michel POIRIER.

EXCUSÉS (3) : Madame et Messieurs

BOURSAUD Armelle, CARRAT Jean-Louis, CHAVANT Philippe

Monsieur Sylvain DUQUEROIX ne prend pas part au vote concernant le CPIE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	19	24	24	24	0

Suite à la présentation du projet de maison d'apprentis en conseil communautaire le 29 septembre 2025,

Il convient maintenant de mettre aux normes et d'aménager la maison d'apprentis et le logement correspondant.

Les Travaux prévus sont les suivants :

* chauffage, de plomberie et d'installations sanitaires,

*Isolation, aménagement et peinture des sols, plafonds, cloisons et murs, aménagement des cuisines et salles de bains, ameublement,

*Électricité

Des devis ont été adressés à la Communauté de communes. Le choix des entreprises est arrêté.

Afin de lancer le chantier, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer les offres retenues.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** le Président à signer les devis pour un total de 71 292,01€ HT comme suit :

*Entreprise Brunet-Prudhomme à Bonnat pour un montant de 36 592,00 € HT (soit 39 277,40 € TTC),

*Chantier d'insertion de l'ADPBC pour un montant de 27 212,00 € (organisation non soumise à TVA),

*Entreprise Eric Martial à Guéret pour un montant de 7 488,01 € HT (soit 8 985,61 € TTC).

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX**

**Le secrétaire de séance
Jean-Claude AUROUSSEAU**

